



Pension alimentaire a enfant majeur

Par **kanchana**, le **06/12/2009 à 18:48**

Bonjour, rnje paye une pension alimentaire a mon fils âgé de 20ans....rnil y a 1 mois je lui ai envoyé un courrier en ar, lui demandant de me fournir tous documents justifiant de sa situation (contrat de travail, certificat de scolarité, etc...) car je n'ai aucune nvl depuis 8ans et je voudrais savoir si je dois continuer a payer jusqu'a la fin de mes jours sans savoir s'il travaille...!...?...hors, je n'ai tjr pas eu, a ce jour, de reponse. que puis je faire ? dois je prendre un avocat ? est ce quelqu'un " d'assermenté " peut le contacter et lui dire qu'il doit m'informer de sa situation ? je ne sais pas quoi faire...d'autant plus que je ne peux arreter de payer de but en blanc, car peut etre a t-il encore besoin de cette pension??!!?...et je ne pense pas en avoir le droit....rnaidez moi svp, je ne sais pas quoi faire ni a qui m'adresser tout en restant dans la legalite.rnmerci de vos reponses.

Par **Marion2**, le **06/12/2009 à 19:06**

Bonsoir, rnEffectivement, vous êtes en droit de demander les justificatifs de la situation de votre fils. rnFaites lui un nouveau courrier recommandé AR en l'informant que sans justificatifs de sa part avant le (fixez une date) pour saisissez le JAF pour demander la suppression de la pension alimentaire. rnSans nouvelle de votre fils ou s'il ne va pas chercher le recommandé, saisissez le JAF en courrier recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre fils, en expliquant la situation. rnUn avocat n'est pas nécessaire.

Par **kanchana**, le **06/12/2009 à 19:11**

merci bocou,marion, de votre reponse.